

CONSEIL MEDICAL – FORMATION PLENIERE

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRE

A FOURNIR SELON LES CAS DE SAISINES

ATTENTION : Le dossier de saisine envoyé devra être régulièrement mis à jour par l'autorité territoriale jusqu'au vendredi précédant la séance.

Au-delà, la prise en compte des documents n'est pas garantie

Imputabilité au service d'un accident de service / accident de trajet

- Courrier de l'autorité territoriale précisant les raisons pour lesquelles l'employeur ne reconnaît pas l'imputabilité au service de l'accident
- Dossier de saisine
- Déclaration d'accident de l'agent
- Le certificat médical initial (avec les constatations médicales détaillées indiquant la nature et le siège des lésions)
- L'enquête administrative
- Témoignages
- L'expertise médicale d'un médecin agréé saisi par l'employeur
- Tous les certificats médicaux de prolongation avec les constatations médicales détaillées, de reprise, guérison ou consolidation (documents lisibles)
- Tous les comptes rendus des examens médicaux (courriers médecins, radios, IRM, scanner... et compte rendu opératoire en cas d'intervention)
- Fiche de poste détaillée établie par la collectivité

En cas d'accident de trajet :

- Toutes les pièces citées précédemment
- Le plan du trajet indiquant le domicile, le lieu de travail et le lieu de l'accident (accompagné éventuellement de photo et description détaillée du lieu de l'accident)
- En cas d'interruption ou détour du trajet, préciser les motivations
- La copie du constat amiable (ou une copie du PV de police ou gendarmerie le cas échéant)

Imputabilité au service d'une maladie désignée ou non désignée par les tableaux

- Courrier de l'autorité territoriale précisant les raisons pour lesquelles l'employeur ne reconnaît pas l'imputabilité au service de la maladie
- Dossier de saisine
- Le rapport médical du médecin du travail
- Déclaration de l'agent
- Le certificat médical initial (avec les constatations médicales détaillées indiquant la nature et le siège des lésions)
- L'enquête administrative
- Témoignages
- L'expertise médicale d'un médecin agréé saisi par l'employeur
- Tous les certificats médicaux de prolongation avec les constatations médicales détaillées, de reprise, guérison ou consolidation (documents lisibles)
- Tous les comptes rendus des examens médicaux (courriers médecins, radios, IRM, scanner... et compte rendu opératoire en cas d'intervention)
- Fiche de poste détaillée établie par la collectivité

Imputabilité au service d'une rechute

- Courrier de l'autorité territoriale précisant les raisons pour lesquelles l'employeur ne reconnaît pas l'imputabilité au service de l'accident
- Dossier complet concernant l'accident ou maladie initial
- Dossier de saisine pour la rechute
- Déclaration d'accident de l'agent
- Avis/Rapport médical du médecin du travail (uniquement pour une rechute de maladie)
- Le certificat médical initial (avec les constatations médicales détaillées indiquant la nature et le siège des lésions)
- L'enquête administrative
- Témoignages
- L'expertise médicale d'un médecin agréé saisi par l'employeur
- Tous les certificats médicaux de prolongation avec les constatations médicales détaillées, de reprise, guérison ou consolidation
- Tous les comptes rendus des examens médicaux (courriers médecins, radios, IRM, scanner... et compte rendu opératoire en cas d'intervention)
- Fiche de poste détaillée établie par la collectivité

Allocation temporaire d'invalidité (ATI), octroi et révisions

Contestation du taux

- Dossier de saisine
- La copie du dossier initial si non examiné en Conseil médical (déclaration de l'agent, enquête administrative, tous les examens médicaux, tous les certificats médicaux et arrêté d'imputabilité)
- Certificat médical initial, de reprise et certificat médical final (tous avec les constatations médicales)
- Rapport médical à faire remplir par le médecin expert agréé (Précisant le libellé exact des séquelles, la date de consolidation et le taux d'invalidité conformément au barème indicatif du Code des pensions civiles et militaires de retraite)
- Le courrier de l'agent demandant l'allocation temporaire d'invalidité
- Le courrier de l'agent acceptant ou refusant le taux avec les motifs de contestation
- Tous les arrêtés d'imputabilité au service

Révision du taux :

- Dossier de saisine
- Rapport médical à faire remplir par le médecin expert agréé (Précisant le libellé exact des séquelles, la date de consolidation et le taux d'invalidité conformément au barème indicatif du Code des pensions civiles et militaires de retraite) **L'expert devra également réviser l'ensemble des taux à la date de consolidation du dernier accident**
- Le courrier de la Caisse des Dépôts et Consignations demandant la révision du taux
- Le courrier de l'agent acceptant ou refusant le taux

Octroi d'une mise à la retraite pour invalidité

- Dossier de saisine
- La demande de l'agent
- Le ou les rapports médicaux d'un médecin agréé (AF3 complété(s) et signé(s) = page 1 à compléter par l'administration)
- Tous les documents médicaux **nouveaux et non encore transmis** au Conseil médical à adresser **sous pli confidentiel** au Conseil médical (compte rendu opératoire, avis spécialisés, etc.)
- L'attestation de non reclassement
- Le dernier procès-verbal de Conseil médical en formation restreinte
- La fiche de poste
- Echanges agents/collectivité concernant la PPR et Reclassement professionnel
- Dossier(s) des accidents ou maladies imputables le cas échéant

Majoration spéciale pour l'assistance d'une tierce personne

- La demande de l'agent dans la mesure des possibilités
- Le rapport médical d'un médecin agréé (questionnaire de la tierce personne complété)

Maladie incurable du conjoint ou pension pour orphelin infirme

- Dossier de saisine
- Courrier de l'autorité territoriale précisant l'objet de la saisine de la Formation plénière (questions nécessitant un avis)
- Fiche de renseignements mentionnant les coordonnées du fonctionnaire
- Le rapport médical d'un médecin agréé concernant le conjoint ou l'enfant
- Photocopie du titre de pension, carte d'invalidité ou MDPH
- La demande de l'agent